



INFORMATION AUX PARENTS
COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE
ET MESURES DE SÉCURITÉ

Année scolaire 2026-2027

INFORMATION AUX PARENTS

Collaboration école-famille et mesures de sécurité

À l'école Côte-du-Nord, plusieurs mesures sont mises en place afin d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves. Nous vous invitons à partager cette information avec votre enfant.

1. Responsabilité parentale

En tant que parents ou tuteurs, vous êtes les premiers responsables de la sécurité et du bien-être de votre enfant. Votre responsabilité parentale se continue lorsque votre enfant est à l'école. Lorsque votre enfant se blesse ou est malade, l'école doit pouvoir vous joindre en tout temps. Le centre de services scolaire détient une assurance-responsabilité civile. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant aux élèves ne sont pas couverts par cette police.

Afin d'éviter des dépenses à la suite d'un accident que votre enfant pourrait subir (par exemple : lunettes brisées, dent cassée, entorse ou foulure nécessitant des béquilles) ou lors d'un transport (par ambulance ou par taxi) de l'école au centre de santé, le CSSPO invite les parents à se prévaloir d'une police d'assurance accident à cet effet, car les frais occasionnés sont à la charge des parents.

Si vous pensez qu'à la suite de frais engagés à cause d'un accident le CSSPO devrait vous indemniser, veuillez consulter le site internet pour connaître la procédure à suivre.

2.Vouvoiement : Dans le cadre de l'apprentissage des règles de politesse et de respect, nous encourageons les élèves à utiliser le vouvoiement lorsqu'ils s'adressent aux adultes de l'école.

Les élèves doivent dire "vous" lorsqu'ils parlent :

- au personnel enseignant
- aux membres du personnel scolaire
- aux adultes en général dans le cadre scolaire

3. Stationnement

Il est interdit de circuler dans le stationnement réservé au personnel en tout temps. Vous devez vous stationner sur la **rue des Groseilliers** ou sur le **boulevard Mont-Bleu** si vous venez chercher ou reconduire votre enfant à l'école. Il est important de ne pas bloquer l'accès au stationnement et de respecter la signalisation.

4. Absences et départs hâtifs

Pour toute *absence* ou *retard* ou *départ hâtif*, **vous devez obligatoirement entrer l'information dans le portail parent (site web) ou l'application [Clic école](#)** avant 8h15 le matin et 13h00 l'après-midi. Vous devez indiquer la raison de l'absence ou du retard et y ajouter l'heure de départ s'il s'agit d'un départ hâtif. Un enfant ne peut quitter l'école seul durant les heures de classe.

5. Fin des classes et départ des élèves

Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves lors de leurs déplacements en fin de journée, **la porte d'entrée principale restera verrouillée à partir de 15h45 (et à 14h45 lors des petites journées)**. La porte restera fermée jusqu'à l'arrivée du personnel responsable pour procéder aux sorties. Aucune exception ne pourra être faite.

6. Absences pour raison de voyage

Dans le cas d'une absence prolongée due à un voyage, il est à noter que l'enseignant/e n'assumera pas la responsabilité de préparer des travaux pour la durée du voyage. Il est de la responsabilité des parents d'aviser les enseignants et d'organiser une façon pour l'enfant de récupérer le temps perdu. Au retour, l'élève devra continuer ses cours là où sont rendus ses pairs. Au besoin, certains travaux ciblés par l'enseignant seront à faire. La direction ne peut autoriser d'absences pour raison de voyage ou de vacances.

7. Arrivée à l'école et retard

La ponctualité est de mise. Tout retard, même de quelques minutes, nuit à votre enfant et au bon fonctionnement de la classe. L'entrée le matin se fait à 8h35 et l'après-midi à 13h19. La surveillance du matin et du midi dans la cour d'école est assurée quelques minutes avant l'entrée. **Aucun marcheur ne devrait être dans la cour avant 8h20 et avant 13h05 le midi.**

8. Brigadiers juvéniles

Les brigadiers juvéniles sont en post le matin de **8h15 à 8h30**, le midi de **12h04 à 12h10 ET 13h00 à 13h10** ainsi qu'en fin de journée de **15h55 à 16h10 (14h55 à 15h10)** les petites journées). Ils veillent à la sécurité des élèves marcheurs et ils doivent être traités avec **respect et politesse**. Il est important d'utiliser les corridors de sécurité pour venir à l'école. (Carte disponible sur notre [site web](#))

9. Visite à l'école

Il est **interdit** à tous les parents et visiteurs de circuler dans l'école ou dans la cour d'école. À votre arrivée, présentez-vous à l'entrée principale. Prenez note que le secrétariat est fermé de 12h00 à 13h15.

10. Médicaments

En règle générale, tous les médicaments doivent être pris à la maison.

Exceptionnellement, lorsqu'une ordonnance médicale prévoit la distribution ou l'administration de médicament pendant les heures scolaires, les règles suivantes doivent être respectées :

- Le formulaire d'administration de médicament est rempli par le parent et remis à l'école avec la médication;
- La médication est identifiée par un code d'ordonnance médicale (étiquette de la pharmacie);
- Les renseignements suivants apparaissent sur le contenant : nom de l'élève, nom du médicament, dosage, voie d'administration, fréquence d'administration, date d'expiration, nom du médecin;
- Les médicaments en vente libre (sans ordonnance médicale) seront distribués de façon occasionnelle, pourvu que les parents complètent l'autorisation écrite et qu'ils précisent la dose et les conditions (symptômes, moment, etc.) selon lesquelles le médicament doit être distribué.

11. Maladie contagieuse

Tout cas de maladie contagieuse, incluant les cas de poux de tête, doit être rapporté au secrétariat afin que l'école puisse assurer un encadrement efficace et informer les personnes concernées.

12. Santé

Si votre enfant est assez bien pour se présenter à l'école, il devra participer à toutes les activités de l'école.

Si votre enfant présente les symptômes suivants, fièvre, vomissements et diarrhée, nous demandons que **votre enfant reste à la maison 36 à 48 heures après le dernier symptôme.**

13. Fermeture et suspension de cours

Dans l'éventualité d'une fermeture, d'une suspension des cours et d'une annulation du transport scolaire, le Secrétariat général du CSSPO communique avec les médias au plus tard à 6h30.

Les informations seront aussi disponibles :

- sur le site web du centre de service: www.csspo.gouv.qc.ca
- page Facebook de l'école : <https://www.facebook.com/CoteDuNord002>

14. Situation d'urgence

Un plan d'évacuation connu de tous les intervenants est affiché dans des endroits stratégiques de l'école. Des exercices d'évacuation et de sécurité (code blanc) sont réalisés chaque année. Il existe une étroite collaboration avec le Service de police et le service de sécurité incendie de la ville de Gatineau et les écoles du centre de services. Le plan des mesures d'urgence de l'école est mis à jour annuellement.

En cas d'évacuation prolongée, le lieu de rassemblement est le CÉGEP de l'Outaouais au campus sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes.

15. Bicyclette et autres

Votre enfant est responsable de sa bicyclette et, aussi, de bien la verrouiller. Pour des raisons sécuritaires, les planches à roulettes, les patins à roues alignées et les trottinettes sont interdits dans la cour et dans l'école. Il n'est pas possible de les entreposer dans l'école.

16. Matériel électronique

Tout matériel électronique* est interdit à l'école sauf lors de périodes spéciales permises par un intervenant de l'école.

* Cellulaire, montre intelligente et autres appareils mobiles personnels qui permettent de prendre des photos, jouer et de communiquer avec d'autres personnes.

17. Collations et repas

Une attention particulière doit être apportée au contenu de la boîte à goûter pour les repas et les collations. Conformément à la politique CSSPO 02-04-20 sur la saine alimentation, les aliments santé sont à privilégier. Il faut éviter les aliments riches en sucre et en gras. En raison des allergies, les arachides et noix sont à proscrire. Les échanges ne sont pas permis. Les contenants utilisés doivent être incassables et les ustensiles sécuritaires. Nous encourageons l'utilisation de contenant isotherme (de type Thermos) pour les repas chauds considérant que les micro-ondes ne sont plus disponibles.

Afin d'assurer une ambiance de repas agréable, le code de conduite de l'école s'applique durant cette période. Les élèves doivent respecter le fonctionnement établi par les intervenants.

Le dîner à l'école est un service qui peut être suspendu à un élève, si ce dernier ne collabore pas au fonctionnement de la période du dîner.

Les friandises incluant la gomme à mâcher ne sont pas permises sauf lors de périodes spéciales permises par un intervenant de l'école.

18. Tenue vestimentaire

Votre enfant doit s'habiller de façon décente et convenable pour venir à l'école et doit porter des chaussures propres pour l'intérieur.

- Les vêtements du haut et du bas doivent se superposer;
- Les sous-vêtements sont non visibles;
- La poitrine est entièrement couverte;
- Aucun vêtement et/ou accessoire affichant un message sexiste, haineux, violent ou incitant à la consommation d'alcool ou de drogue n'est toléré;
- Tous symboles reliés au phénomène de gang sont interdits;
- Les casquettes et les chapeaux sont réservés pour l'extérieur;
- Le port des bottes à l'extérieur est obligatoire tant et aussi longtemps que la consigne est maintenue.

19. Commerce, échange et sollicitation

Le commerce et les échanges entre les élèves, sous quelque forme que ce soit, sont interdits. Toute sollicitation auprès du personnel est interdite.

20. Éducation physique

Lors des journées où votre enfant a une période d'éducation physique, il doit avoir des vêtements confortables (pas de jeans, jupe et robe).

L'élève doit avoir un chandail à manche courte, une paire d'espadrilles et ne porter aucun bijou.

Nous encourageons les élèves qui ont chaud lors de la pratique de sport, d'avoir un chandail de rechange et du désodorisant.

GUIDE DE LA boîte à lunch *colorée*

Aliments à grains entiers

- PAIN
 - de blé entier
 - de seigle
 - kaiser
 - à hamburger
 - à sous-marin
 - bagel
 - galette de riz
 - muffin anglais
 - pita
 - tortillas
- CÉRÉALES
 - riz
 - bulghur
 - couscous
 - orge
 - quinoa
 - barre de céréales
- CRAQUELINS
- PÂTES ALIMENTAIRES
- MUFFINS ET PAINS AUX FRUITS OU AUX LÉGUMES

CRÊPES
GAUFRES

Aliments protéinés

- POISSON
- VIANDE ET VOLAILLE
 - agneau
 - boeuf
 - porc
 - dinde
 - jambon
 - poulet
 - creton
- TOFU
 - beurre de soya
 - fèves de soya, grillées
 - edamames, grillées
- OEUF
- LÉGUMINEUSES
 - lentilles, grillées
 - pois chiches, grillés
 - houmous (tartina de pois chiches)
 - fèves rouges
- GRAINES ET LEURS BEURRES
 - de citrouille
 - de tournesol
- LAIT
- YOGOURT
- FROMAGE
- BOISSONS VÉGÉTALES ENRICHIES

Légumes et fruits

- CRUDITÉS
- SALADES
- SOUPES
- POTAGES
- FRUITS
 - frais
 - séchés
 - en compote
 - en conserve
 - en salade

De l'eau, du lait ou boisson végétale enrichie pour m'hydrater



Des aliments à grains entiers

+ Légumes et fruits

pour nourrir mon cerveau

Des aliments protéinés

pour calmer ma faim

compléter au besoin avec
un pudding, un biscuit,
une croustade
juste parce que !





Code de vie Section alimentation

♥ BOÎTE À LUNCH

Une bonne alimentation aide les enfants à apprendre et à bien se développer. Nous vous encourageons à mettre des aliments nutritifs dans la boîte à lunch :

- Fruits et légumes
- Protéines
- Produits céréaliers à grains entiers

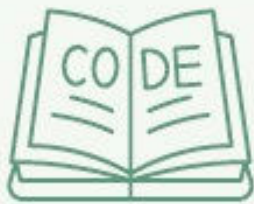
Impliquer vos enfants dans la préparation de leur lunch peut les aider à découvrir et accepter les aliments et à devenir autonomes.



♥ COLLATIONS

Les collations calment la faim entre les repas et répondent aux besoins des enfants. Nous vous encourageons à mettre des collations nourrissantes dans la boîte à lunch.





CODE DE VIE

SECTION ALIMENTATION

♥ HYDRATATION

L'eau est la boisson à choisir en premier (buvette ou bouteille d'eau)



♥ ALLERGIES ALIMENTAIRES

Évitez autant que possible les aliments avec des noix et arachides
Aucun partage d'aliments n'est permis à l'école



♥ USTENSILES & CONTENANTS

Pour aider les enfants à être autonomes et faciliter les repas à l'école :

- Fournir les ustensiles nécessaires (ex. : cuillère, fourchette, assiette)
- Si le repas demande un assemblage (ex. : *Lunch Mate*), l'enfant doit pouvoir le faire seul
- Favoriser les contenants réutilisables et une gourde d'eau lavable



♥ SURVEILLANCE DES REPAS ET COLLATIONS

Le personnel scolaire aide les enfants à écouter les signaux de leur corps (avoir faim, avoir soif, ne plus avoir faim).

Voici ce qui est appliqué à l'école :

- Aucune pression pour manger plus ou choisir certains aliments
- Le contenu de la boîte à lunch est la responsabilité des familles
- Rendre le moment des repas agréable

